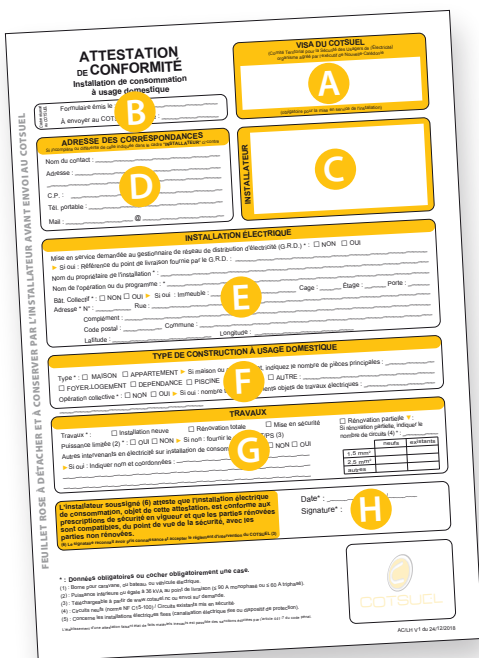


# Mode d'emploi de votre formulaire d'attestation de conformité JAUNE 1/3



## Quelle est l'installation concernée par ce formulaire ?

Toute installation électrique de consommation à usage domestique maison, appartement, dépendance à usage privé (garage, abri jardin, ...), meublée, chambre d'hôte (moins de 15 personnes), installation extérieure à usage privé (piscine, éclairage, borne caravane, borne bateau...).



## Comment rédiger votre formulaire ?

Respectez les consignes ci-après données pour les cadres A à H

En signant cet imprimé, le signataire reconnaît avoir pris connaissance et accepter le règlement d'intervention du COTSUEL.

Ce règlement d'intervention est approuvé par l'arrêté 87/88 du 24.04.87  
Celui-ci est consultable et/ou téléchargeable sur [www.cotsuel.nc](http://www.cotsuel.nc).

**Utiliser 1 formulaire par logement** (les dépendances du logement sont reprises sur le formulaire du logement concerné) – Pour les autres installations (foyer-logement, ...) : voir la fiche technique n° 6 du règlement d'intervention du COTSUEL.

Le formulaire d'attestation de conformité est un document qui doit être rempli correctement par l'installateur (ou le maître d'ouvrage s'il a procédé lui-même à l'installation ou l'a fait exécuter sous sa responsabilité). S'il manque des renseignements, celui-ci sera retourné pour complément, ce qui retardera d'autant le visa par le COTSUEL. Renseignez donc correctement ce formulaire.

### A

## Cadre réservé pour l'apposition du visa par le COTSUEL

Ne rien inscrire dans ce cadre à défaut, le formulaire est irrecevable

**VISA DU COTSUEL**  
(Comité Territorial pour la Sécurité des Usagers de l'Électricité)  
organisme agréé par l'exécutif de Nouvelle-Calédonie

(obligatoire pour la mise en service de l'installation)

### B

Formulaire émis le : \_\_\_\_\_  
À envoyer au COTSUEL avant le : \_\_\_\_\_

### Cadre réservé aux données d'utilisation de votre formulaire.

Ne rien inscrire dans ce cadre, à défaut, le formulaire est irrecevable  
Si la date limite d'envoi (date indiquée à « À envoyer au COTSUEL avant le : ») est dépassée, le formulaire est irrecevable et annulé.

### C

### Cadre « INSTALLATEUR »

Il mentionne le nom et les coordonnées du demandeur.

Ne rien inscrire dans ce cadre.

INSTALLATEUR

### D

### ADRESSE DES CORRESPONDANCES

Si incomplète ou différente de celle indiquée dans le cadre "INSTALLATEUR" ci-contre

Nom du contact : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 C.P. : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
 Tél. portable : \_\_\_\_\_  
 Mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

### Cadre « ADRESSE DES CORRESPONDANCES ».

À défaut de précisions portées dans ce cadre, les correspondances établies par le COTSUEL seront adressées au nom et aux coordonnées indiqués dans le cadre C « INSTALLATEUR ».

#### Vous êtes un installateur professionnel en électricité :

Désignez si nécessaire l'un de vos salariés et/ou l'une de vos agences qui sera destinataire de toutes les correspondances pour ce dossier.

#### Vous êtes un installateur non professionnel en électricité :

Si l'adresse indiquée dans le cadre « INSTALLATEUR » est erronée, précisez l'adresse de destination de toutes les correspondances pour ce dossier.

Pour vous joindre facilement en cas de besoin, indiquer un n° de téléphone portable et une adresse mail.

**E**

**INSTALLATION ÉLECTRIQUE**

Mise en service demandée au gestionnaire de réseau de distribution d'électricité (G.R.D.) \* :  NON  OUI **1**

► Si oui : Référence du point de livraison fournie par le G.R.D. : \_\_\_\_\_

Nom du propriétaire de l'installation \* : **2** \_\_\_\_\_

Nom de l'opération ou du programme : \* **3** \_\_\_\_\_

**4** Bât. Collectif \* :  NON  OUI ► Si oui : Immeuble : \_\_\_\_\_ Cage : \_\_\_\_\_ Étage : \_\_\_\_\_ Porte : \_\_\_\_\_

Adresse \* N° : \_\_\_\_\_ Rue : **7** \_\_\_\_\_

**5** Complément : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

**6** Latitude : \_\_\_\_\_ Longitude : \_\_\_\_\_

- 1** • **Cochez « OUI »** si le formulaire est établi pour permettre au Gestionnaire du Réseau public de Distribution d'électricité (G.R.D.) de mettre en service l'installation électrique et dans ce cas, indiquez la référence du point de livraison communiquée par le G.R.D.  
• **Cochez « NON »** si le G.R.D. ne réclame pas ce formulaire.
- 2** **Précisez le nom du maître d'ouvrage** (propriétaire du logement ou promoteur).
- 3** **Pour les opérations collectives** (plusieurs logements) : Nom de l'opération ou du programme.
- 4** • **Cochez « NON »** si l'installation électrique ne concerne pas des locaux d'un bâtiment collectif (cas d'une maison individuelle, d'une dépendance,...).  
• **Cochez « OUI »** si l'installation électrique concerne un appartement ou un local privatif situé dans un bâtiment collectif, et dans ce cas précisez impérativement :  
- le nom du bâtiment ou son n° si au même n° de voirie il existe plusieurs bâtiments ;  
- le nom ou le n° de cage si le bâtiment est composé de plusieurs cages ;  
- l'étage (RDC, 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, ....) et le numéro de porte.
- 5** **Précisez l'adresse du logement (ou du site) correspondant au formulaire**  
Indiquez le n° de voirie s'il est connu ;  
Indiquez le n° de lot en l'absence de n° de voirie, ou pour une opération collective horizontale ne disposant que d'une seule adresse postale (lotissement par exemple).  
Joindre obligatoirement un plan d'accès si le n° ou le nom de voirie n'est pas connu.
- 6** **Il est fortement recommandé de préciser les coordonnées GPS** afin de localiser sans difficulté le site en cas de visite.

**F**

**TYPE DE CONSTRUCTION À USAGE DOMESTIQUE**

**7** Type \* :  MAISON  APPARTEMENT ► Si maison ou appartement, indiquez le nombre de pièces principales : **8** \_\_\_\_\_

FOYER-LOGEMENT  DEPENDANCE  PISCINE  BORNE (1)  AUTRE : **9** \_\_\_\_\_

**10** Opération collective \* :  NON  OUI ► Si oui : nombre total de logements objets de travaux électriques : \_\_\_\_\_

- 7** **Précisez l'usage de l'installation électrique** en cochant une ou plusieurs cases  
Rappel : utiliser impérativement 1 formulaire par logement (les dépendances d'un logement sont reprises sur le formulaire du logement concerné)
- 8** **Pour une maison ou un appartement : indiquer le nombre de pièces principales** (séjour, chambres, salle de jeux, bureau, ....).  
Nota : les pièces de services ne doivent pas être comptées (cuisines, salle d'eau, cabinets d'aisance, buanderie, débarras, séchoirs, dégagements, dépendances, ....)
- 9** **Précisez l'usage de l'installation électrique** si la case « Autre » a été cochée  
exemple : pompe pour fontaine, alimentation pour portail, ....
- 10** • **Cochez « NON »** si vos travaux ne concernent qu'un seul logement sur le site.  
• **Cochez « OUI »** si vos travaux concernent plusieurs logements sur le même site, et dans ce cas, indiquez le nombre total de logements équipés ou à équiper de l'opération.

**G**

**TRAVAUX**

11 Travaux \* :  Installation neuve  Rénovation totale  Mise en sécurité  Rénovation partielle ▼ :  
 13 Puissance limitée (2) \* :  OUI  NON ► Si non : fournir le dossier DT/PS (3) Si rénovation partielle, indiquer le nombre de circuits (4) \* : \_\_\_\_\_  
 14 Autres intervenants en électricité sur installation de consommation (5) \* :  NON  OUI  
 ► Si oui : Indiquer nom et coordonnées : \_\_\_\_\_

	neufs	existants
1,5 mm <sup>2</sup>		
2,5 mm <sup>2</sup>		12
autres		

11 Travaux : ne cochez qu'une seule case. Si plusieurs cases sont cochées, le formulaire est irrecevable.

- Installation neuve** ► Création d'une nouvelle installation électrique
- Rénovation totale** ► Dépose complète d'une installation électrique existante et remplacement par une nouvelle installation électrique
- Rénovation partielle** ► Conservation d'une partie d'installation électrique existante **avec** création de nouveaux circuits électriques (pose d'un dispositif de protection contre les surintensités ou contre les contacts indirects + pose de canalisations)
- Mise en sécurité** ► Conservation de l'installation électrique existante **sans** création de nouveaux circuits électriques

12 **Uniquement pour une rénovation partielle, indiquez le nombre de circuits selon leur section en mm<sup>2</sup> :**  
 circuits neufs ajoutés à mettre dans la colonne « neufs »,  
 circuits existants conservés à mettre dans la colonne « existants ».

13 **Cochez « OUI » si la puissance au point de livraison est inférieure ou égale à 36 kVA :** courant maximal du disjoncteur de branchement limité à 90 A en monophasé (60 A en triphasé).  
**Cochez « Non » si la puissance au point de livraison est supérieure à 36 kVA :** uniquement pour une installation neuve ou totalement rénovée (voir 11), l'installateur ayant posé le tableau principal doit joindre le dossier technique DT/PS concernant les calculs des protections contre les contacts indirects et des protections contre les surintensités (le dossier technique DT/PS est téléchargeable sur [www.cotsuel.com](http://www.cotsuel.com) ou communiqué sur simple demande).

14 • **Cochez « Non » si vous êtes le seul intervenant** en électricité sur l'installation électrique de consommation.  
 • **Cochez « Oui » si un autre intervenant** en électricité a procédé à la pose d'au moins un circuit électrique fixe en aval du point de livraison de l'installation de consommation (pose canalisation fixe ou pose d'un dispositif de protection contre les surintensités ou contre les contacts indirects). Dans ce cas, précisez le nom et les coordonnées de cet intervenant en électricité.

**A défaut de déclaration d'autre intervenant en électricité, l'apposition de votre signature sur ce formulaire engage votre responsabilité sur la totalité de l'installation électrique de consommation objet de ce formulaire située en aval du point de livraison.**

**H**

Date\* : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
 Signature\* : \_\_\_\_\_

**Indiquez la date à laquelle vous signez le formulaire.**  
 Un formulaire non daté, ou sur lequel la date de signature est antérieure de 2 mois à la date de réception par le COTSUEL, est irrecevable.  
**Signature obligatoire du formulaire par l'installateur.**  
 Un formulaire non signé est irrecevable.

**Éléments complémentaires à joindre à votre formulaire :**

- un plan de situation pour nous permettre de localiser parfaitement le site en cas de visite ;
- le dossier technique DT/PS si la puissance au point de livraison dépasse 36 kVA (plus de 90 A en monophasé ou plus de 60 A en triphasé).
- le schéma unifilaire de l'installation complète.

**Pour vos questions** Quand envoyer mon formulaire d'attestation de conformité ? Où adresser mon formulaire d'attestation de conformité ? Quand aurais-je la visite du COTSUEL ? Quand mon formulaire d'attestation de conformité sera-t-il visé ? Comment faire si j'ai perdu mon attestation de conformité visée ? **Consultez notre site [www.cotsuel.nc](http://www.cotsuel.nc), rubrique « Attestations ».**